

Août  
August  
2019



Note d'information  
Newsletter

DANS  
CETTE  
EDITION

**1**

Focus sur les  
holdings. Passive ou  
animatrice ?

**2**

L'Agenda  
du Cabinet

**3**

Le contrôle fiscal  
« sur demande »

# L'AGENDA

## Assujettis à la TVA réalisant des opérations intracommunautaires :

Dépôt auprès de la douane de la déclaration d'échanges de biens et de la déclaration européenne des services pour les opérations intervenues en juillet.

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Employeurs assujettis à la Taxe sur les Salaires (entreprises exonérées de TVA) : paiement de la taxe afférente aux salaires payés en juillet.



## Le contrôle fiscal « sur demande »

Cette procédure est peu connue et en réalité très peu utilisée, mais sachez qu'une entreprise est en droit de solliciter la tenue volontaire d'un contrôle fiscal.

Quel intérêt pour l'entreprise ? Cette procédure permet de vérifier que l'entreprise respecte ses obligations déclaratives. Elle est particulièrement intéressante si l'on souhaite faire valider la correcte interprétation d'une règle fiscale ou d'un dispositif d'exonération par exemple. Toutes les entreprises peuvent-elles en bénéficier ? Non, seules les entreprises réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 1,5 million d'euros pour les activités commerciales ou 450.000 € pour les autres activités, peuvent bénéficier de cette procédure.

Est-ce risqué ? Dans la mesure où le contrôleur peut demander l'accès à tous les documents comptables, la réponse est oui.

## Estimez votre baisse d'impôt sur le revenu

Depuis mi-juillet, vous pouvez accéder au simulateur mis en ligne par Bercy et estimer votre baisse d'impôt sur le revenu à compter de l'année 2020. Relativement simple d'utilisation, il vous suffit de renseigner votre revenu fiscal de référence, votre situation matrimoniale et le nombre de parts composant votre foyer fiscal pour obtenir une estimation de l'économie à réaliser.

A noter cependant que le simulateur ne gère pas certains profils particuliers tels que les parents isolés, les situations de handicap, ou les titulaires des cartes d'anciens combattants.



# FOCUS

## HOLDING PASSIVE OU ANIMATRICE ?

### Holding passive ou animatrice : définitions

Le rôle de la holding ou société-mère varie suivant qu'elle exerce ou non une activité opérationnelle. Si elle n'a pas pour objet exclusif la gestion de ses participations, il s'agit d'une simple holding passive. Au contraire, si indépendamment de son rôle financier, elle exerce une action de direction et d'animation de ses filiales, il s'agit d'un outil de gouvernance qui permet d'unifier la politique de direction, d'investissement et de gestion financière du groupe ; on parle alors de holding « animatrice ». Si la distinction n'a aucun intérêt juridique, elle est en revanche très intéressante d'un point de vue fiscal.

### Les principaux avantages fiscaux de la holding animatrice

#### **Impôt sur la fortune immobilière :**

Les nouvelles dispositions de l'impôt sur la fortune immobilière instauré en 2018, conduisent à considérer comme des actifs professionnels exonérés, les biens immobiliers que cette société détient de manière directe ou indirecte, si ces biens sont affectés à l'exercice d'une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou libérale.

#### **Succession – Le Pacte Dutreil :**

Le dispositif Dutreil prévoit une exonération des droits de donation ou de succession à concurrence de 75 % de la valeur de la donation portant sur les titres de certaines sociétés exerçant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou libérale. Par exception, l'Administration fiscale considère que le Pacte Dutreil est applicable à la holding s'il elle qualifiée « d'animatrice » de son

### Comment prouver le caractère animateur de la holding ?

Les avantages fiscaux pouvant être conséquents, la jurisprudence est très riche et parfois fluctuante.

Il faut donc être particulièrement vigilant. Il incombe au redevable qui revendique la qualification de holding animatrice, de prouver que la société concernée en remplit les conditions. En cas de contrôle la société holding pourra fournir une documentation retraçant les prises de décision concernant l'orientation stratégique du groupe et des filiales : politique générale, fixation et suivi d'objectifs, recherches de nouvelles opportunités ou développements...

Par ailleurs, il est devenu essentiel que la société holding fournisse des prestations administratives, comptables ou financières à ses filiales.

# Guide sur la fiscalité immobilière En France



NOUVEAU

TÉLÉCHARGEMENT

## LES ACTUALITES DU CABINET

ROCHE  
VIDEOS

*Tout savoir sur le dispositif 'Denormandie'*

Acheter une maison en bord de mer – Quelles obligations?

VIDEO

Fiscalité des revenus locatifs : La différence entre le régime micro et le régime réel

L'encadrement des loyers fera son retour à Paris

IMPOSITION DES  
REVENUS LOCATIFS  
EN FRANCE



Cabinet Roche & Cie,  
40 Rue du Président Edouard Herriot  
69001, Lyon